



Comment calculer les interets d'une dette

Par **Lna7787**, le **04/01/2023** à **15:57**

Bonjour j'ai une dette de loyer que je paye depuis octobre 2016 a l'huissier mandaté suite a une decision de justice de decembre 2014! J'ai deja donné 10500 euros sur les 18550€ dû et aujourd'hui je recois un relevé de l'huissier ou je dois 12000€ interet du couo je leur dois encore 22000€ ! Je viens de voir que les interets peuvent etre demandé jusqu'a 5 ans apres la decision de justice j'aimerais savoir si cela est veridict pour mon cas? Merci

Par **P.M.**, le **04/01/2023** à **16:09**

Bonjour,

La prescription de 5 ans s'applique uniquement sur les intérêts échus avant qu'une mesure d'exécution de la décision de Justice soit prise...

Par **youris**, le **04/01/2023** à **17:27**

bonjour,

à la dette initiale, s'ajoutent toujours les intérêts et les frais de recouvrement.

c'est pour cette raison qu'il est parfois plus judicieux de rembourser de plus grosses échéances.

à chaque échéance, vous remboursez les frais de recouvrement, les intérêts et en dernier lieu la dette initiale.

docn si vous remboursez peu, vous remboursez peu voir pas du tout la dette initiale.

salutations

Par **Lna7787**, le **04/01/2023** à **19:04**

Merci de vos reponses! Les interet sont a 3% majorés a 5 points, donc en gros tous les mois il

y'a 540€ qui se rajoute pour la somme de 18550€? Et du coup les 10 milles euros que j'ai donné sont allées dans la poche de l'huissier au lieu de la propriétaire ? Merci

Par **P.M.**, le **04/01/2023** à **19:09**

Ce n'est pas le Commissaire de Justice (ex Huissier) qui perçoit finalement les intérêts mais le créancier...

Par **Lna7787**, le **04/01/2023** à **19:28**

Merci donc en gros a part donner la somme de 22 milles euros qui reste d'un coup , y'a rien pour empecher d'avoir 540€ qui se rajoute tous les mois a la dette?

Par **youris**, le **04/01/2023** à **20:12**

pour éviter des intérêts supplémentaires et des frais de recouvrement, vous payez immédiatement le solde de votre dette.

vous semblez oublier que depuis plus de 8 ans, un propriétaire attend de recevoir la paiement de la totalité des loyers que vous lui devez.

il existe la procédure de surendettement.

Par **P.M.**, le **04/01/2023** à **20:24**

Vous pourriez éventuellement envisager un crédit si vous trouviez un prêteur à un taux moindre...

Par **Lna7787**, le **04/01/2023** à **22:27**

@youris ne vous inquietez pas j'oublie pas le propriétaire qui attend ses loyers puisqu'il les as recuperer il y'a 10 ans avec l'assurance et d'ailleurs elle a recuperer bien plus qu'il ne fallait!!!
Merci quand meme bonne soirée

Par **youris**, le **05/01/2023** à **14:13**

merci de votre information, j'en déduis qu'il est plus intéressant pour les bailleurs d'avoir des

locataires qui ne paient pas leurs loyers que d'avoir des locataires qui paient leurs loyers.

dommage, je ne suis pas bailleur.

Par **Chaber**, le **05/01/2023** à **14:46**

bonjour

[quote]

j'oublie pas le propriétaire qui attend ses loyers puisqu'il les a recupérer il y'a 10 ans avec l'assurance et d'ailleurs elle a recupérer bien plus qu'il ne fallait!!!

[/quote]

ce n'est pas le propriétaire qui s'enrichit mais c'est l'assureur qui a indemnisé son assuré et qui est subrogé dans les droits de celui-ci

articles 1251 du code civil et L. 121-12 du code des assurances

Par **Lna7787**, le **05/01/2023** à **17:29**

@chaber oui c'est ça ce n'est pas la propriétaire mais l'assurance qui s'enrichit, c'est pire qu'un credit revolving!

@youris non il est plus interessant pour les assurances d'avoir des locataires qui ne paient pas leur loyer plutot que l'inverse!!et je n'ai pas besoin de votre jugement vous ne connaissez pas la vie des gens j'aurai preferé pouvoir payer mon loyer plutot que d'enrichir encore plus les huissiers et les assurances avec des interets! C'est comme les banques c'est grace au frais et au interet bancaire des personnes a revenus moyens et faible qu'ils s'enrichissent!!

Bref bonne fin de journée